



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question au Gouvernement n° 3567

Texte de la question

JOURNÉE MONDIALE DE L'ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Olivier Jardé. Le groupe Nouveau Centre s'associe à l'hommage qui vient d'être rendu à Marie Dedieu. Ma question, à laquelle se joint mon collègue Stéphane Demilly, s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de la santé. Aujourd'hui, nous commémorons la journée mondiale de l'accident vasculaire cérébral. L'AVC est une source de grande souffrance : souffrance pour les patients, mais aussi pour les familles, qui voient leur père, leur mère ou leur conjoint diminué.

En France, sur 150 000 accidents vasculaires cérébraux par an, on compte malheureusement 50 000 morts et 50 000 malades souffrant de séquelles d'hémiplégie plus ou moins importantes, mais on compte aussi - fait tout à fait nouveau - 50 000 guérisons totales.

Or, les Français ne sont pas égaux face à ce risque, du fait de leur état de santé, mais aussi en fonction du lieu où ils vivent. En Picardie, le risque de séquelle est malheureusement de 58 %, quand il est de 40 % dans la région toulousaine.

S'il faut renforcer la prévention, c'est-à-dire la lutte contre la sédentarité, l'hypertension artérielle, l'obésité, le diabète, il faut donc aussi favoriser la mise en place de réseaux efficaces pour une prise en charge rapide et spécialisée.

Madame la secrétaire d'État, quelles mesures comptez-vous prendre pour que soient mieux enseignés les premiers signes, si importants, pour renforcer la prévention et pour qu'une prise en charge rapide, efficace, spécialisée améliore les taux de guérison ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Nouveau Centre, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée de la santé*. Monsieur le député, la France s'est, vous le savez, dotée d'un plan AVC pour la période allant de 2010 à 2014. Ses objectifs sont clairs : réduire l'incidence des AVC, avec une meilleure information et une meilleure prévention ; améliorer la prise en charge des patients en les traitant dans les meilleurs délais, afin de limiter au maximum les complications les plus graves.

Nous avons donc travaillé sur deux campagnes de sensibilisation : la première, qui visait les populations à risque, s'est déroulée au mois de mai dernier ; la seconde se déroulera à partir du 31 octobre prochain et s'adressera plutôt au grand public, sur le thème de l'hypertension : surveiller sa tension, c'est protéger son cerveau. Le budget de cette campagne s'élève à près de 300 000 euros.

Quant à la prise en charge, il faut qu'elle soit aussi efficace et aussi rapide que possible, c'est-à-dire qu'elle intervienne dans la demi-heure qui suit l'accident, quel que soit le lieu où se trouve le patient. Pour cela, nous voulons d'abord renforcer, ou créer, des unités neuro-vasculaires, avec l'objectif de 740 unités sur le territoire français en 2014 - c'est d'ailleurs ce que proposait votre rapport. Depuis le début du plan, le nombre de ces unités a augmenté de 40 %, et celui des patients accueillis de 25 %.

Nous voulons d'autre part renforcer la télémedecine, qui permet un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge, sur l'ensemble du territoire ; nous disposons pour cela d'un budget de 11 millions d'euros.

Si des disparités régionales existent encore, nous mettons, vous le voyez, tout en oeuvre pour les réduire et

offrir une égale qualité de prise en charge à tous les patients sur l'ensemble du territoire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3567

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 octobre 2011